

## **9° Travaux forestiers (Devis ONF)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de faire effectuer par l'ONF les travaux suivants :

### **TRAVAUX SYLVICOLES :**

- Dépressage de régénération Localisation : 10.t jeunes peuplement de bouleau issu de la tempête de 1999,

- Nettoiement dans les accrus post-tempête, Localisation : 12 t, y compris nettoiement après coupe pour un montant hors taxes de 2 660.00 €.

### **TRAVAUX DE MAINTENANCE :**

- Entretien du parcellaire : mise en peinture

Localisation : parcelles 15 à 17 pour un montant hors taxes de 720.00 €

## **10° COMPÉTENCE PLUI**

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité:

De ne pas transférer la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes de « Vezouze en Piémont »